

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Juin 2024. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Karim DEROUICHE (FINOR).

Groupe « intérieurs »

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	Au 31 Décembre	
		2023	2022
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		511 022	511 022
Moins : amortissements		(384 379)	(370 345)
	6	<u>126 643</u>	<u>140 677</u>
Immobilisations corporelles		14 664 122	13 620 875
Moins : amortissements		(7 229 334)	(6 687 794)
	6	<u>7 434 788</u>	<u>6 933 081</u>
Immobilisations financières	7	363 821	101 408
		<u>7 925 252</u>	<u>7 175 166</u>
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>7 925 252</u>	<u>7 175 166</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>7 925 252</u>	<u>7 175 166</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		6 981 953	6 460 795
Moins : Provisions		(8 775)	(75 024)
	8	<u>6 973 178</u>	<u>6 385 771</u>
Clients et comptes rattachés		8 142 162	6 191 095
Moins : Provisions		(474 463)	(596 525)
	9	<u>7 667 699</u>	<u>5 594 570</u>
Autres actifs courants	10	2 586 515	2 207 395
Placements et autres actifs financiers		-	11 314
Liquidités et équivalents de liquidités	11	477 535	841 387
		<u>17 704 927</u>	<u>15 040 437</u>
<u>Total des actifs courants</u>		<u>17 704 927</u>	<u>15 040 437</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>25 630 179</u>	<u>22 215 603</u>

Groupe « intérieurs »

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Au 31 Décembre	
		<u>2023</u>	<u>2022</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		5 561 635	5 561 635
Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Réserves		1 391 961	1 372 304
Actions propres		-	(67 144)
Autres capitaux propres		-	1 856
Résultats reportés		3 813 358	2 718 085
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>12 219 994</u>	<u>11 039 776</u>
Résultat consolidé		3 788 454	3 319 927
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	12	<u>16 008 448</u>	<u>14 359 703</u>
<u>Intérêts minoritaires</u>	13	<u>344</u>	<u>24 975</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées		566 404	632 205
Provisions		348 993	340 028
<u>Total des passifs non courants</u>	14	<u>915 397</u>	<u>972 233</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	5 553 061	3 884 869
Autres passifs courants	16	2 514 897	1 881 818
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	638 032	1 092 005
<u>Total des passifs courants</u>		<u>8 705 990</u>	<u>6 858 692</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>9 621 387</u>	<u>7 830 925</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>25 630 179</u>	<u>22 215 603</u>

Groupe « intérieurs »

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2023	2022
Produits d'exploitation			
Revenus	18	28 694 761	28 517 660
Autres produits d'exploitation		56 303	38 305
Production immobilisée		17 421	29 144
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>28 768 485</u>	<u>28 585 109</u>
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours	8	(289 125)	(296 778)
Achats consommés	19	16 413 560	17 072 218
Charges de personnel	20	4 131 364	3 962 540
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	623 811	767 024
Autres charges d'exploitation	22	3 173 412	2 667 804
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>24 053 022</u>	<u>24 172 808</u>
Résultat d'exploitation		<u>4 715 463</u>	<u>4 412 301</u>
Charges financières nettes	23	(212 922)	(352 815)
Produits des placements	24	57 749	3 493
Autres gains ordinaires	25	120 079	136 002
Autres pertes ordinaires	26	(40 880)	(64 554)
Résultat courant des sociétés intégrées		<u>4 639 489</u>	<u>4 134 427</u>
Impôt sur les sociétés		(729 758)	(683 651)
Contribution sociale de solidarité		(145 560)	(136 129)
Résultat net de l'ensemble consolidé		<u>3 764 171</u>	<u>3 314 647</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	13	24 283	5 280
Résultat net revenant à la société consolidante		<u>3 788 454</u>	<u>3 319 927</u>
Résultat par action	12	0,681	0,599

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinar)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 764 171	3 314 647
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements et aux résorptions	21	811 604	635 651
Dotation aux provisions	21	317 915	529 310
Reprises sur provisions	21	(505 708)	(397 937)
Amortissement Subventions d'investissement	12	(1 856)	(4 500)
Plus-values sur cession d'immobilisations	25	(92 648)	(122 880)
Charges nettes sur cession d'immobilisations		-	2 619
Variation des :			
Stocks	8	(521 158)	(1 621 548)
Créances	9	(1 951 067)	784 619
Autres actifs	7 et 10	(327 876)	124 313
Fournisseurs et comptes rattachés	15	1 637 936	(61 954)
Autres passifs courants	16 et 17	632 341	(753 696)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		3 763 654	2 428 644
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		11 314	155 169
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	27	(695 781)	(585 113)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	28	96 850	122 880
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	7	(305 210)	(2 862)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'investissement		(904 141)	(465 095)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution des dividendes	29	(2 225 002)	(1 191 404)
Encaissements suite à la cession d'actions propres	12	86 801	-
Remboursement des emprunts et dettes assimilées	14	(873 157)	(741 895)
Remboursements des crédits à court terme		-	(400 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(3 011 358)	(2 333 299)
Variation de trésorerie		(140 531)	(214 581)
Trésorerie au début de l'exercice	11 et 17	468 567	683 148
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 et 17	328 036	468 567

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2023	2022		2023	2022		2023	2022
Produits d'exploitation	28 751 064	28 555 965	Coût des matières consommées	16 413 560	17 072 218			
Production immobilisée	17 421	29 144						
Production stockée	289 125	296 778						
<u>Production</u>	<u>29 057 610</u>	<u>28 881 887</u>	<u>Achats consommés</u>	<u>16 413 560</u>	<u>17 072 218</u>	<u>Marge sur coût matières</u>	<u>12 644 050</u>	<u>11 809 669</u>
Marge sur coût matières	12 644 050	11 809 669	Autres charges externes	2 933 006	2 432 794			
<u>Sous total</u>	<u>12 644 050</u>	<u>11 809 669</u>	<u>Sous total</u>	<u>2 933 006</u>	<u>2 432 794</u>	<u>Valeur ajoutée brute</u>	<u>9 711 044</u>	<u>9 376 875</u>
Valeur ajoutée brute	9 711 044	9 376 875	Impôts et taxes	240 406	235 010			
			Charges de personnel	4 131 364	3 962 540			
<u>Sous total</u>	<u>9 711 044</u>	<u>9 376 875</u>	<u>Sous total</u>	<u>4 371 770</u>	<u>4 197 550</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>5 339 274</u>	<u>5 179 325</u>
Excédent brut d'exploitation	5 339 274	5 179 325	Charges financières nettes	212 922	352 815			
Produits des placements	57 749	3 493	Dotations aux amortissements et aux provisions	623 811	767 024			
Autres gains ordinaires	120 079	136 002	Autres pertes ordinaires	40 880	64 554			
			Impôt sur les sociétés	729 758	683 651			
			Contribution sociale de solidarité	145 560	136 129			
<u>Sous total</u>	<u>5 517 102</u>	<u>5 318 820</u>	<u>Sous total</u>	<u>1 752 931</u>	<u>2 004 173</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>3 764 171</u>	<u>3 314 647</u>
						<u>Part des minoritaires</u>	<u>24 283</u>	<u>5 280</u>
						<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>	<u>3 788 454</u>	<u>3 319 927</u>

Note 1 : PRESENTATION DU GROUPE « intérieurs »**1.1 Structure juridique des sociétés du groupe**

Le groupe « intérieurs » est composé de cinq sociétés spécialisées principalement dans la fabrication et/ou la commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 3 Octobre 1998 sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5.561.635 divisé en 5.561.635 actions de un dinar chacune.

- La Société le Mobilier Contemporain « SMC » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989.

Elle a pour objet le commerce de meuble, luminaires, décoration, antiquité et articles de cadeaux.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 200.000 divisé en 2.000 parts sociales de 100 dinars chacune.

- La société « BUREAU PLUS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008.

Elle a pour objet la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tous genres de meubles et articles de décoration et en particulier siège de bureau, canapés, chaises, et tous ce qui se rapporte de près ou de loin à cette activité.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.260.000 divisé en 12.600 parts sociales de 100 dinars chacune.

La société a cédé depuis décembre 2018, la totalité de ses immobilisations corporelles. Cette situation s'est traduite en 2019, par la cessation de son activité.

- La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015.

Elle a pour objet la fabrication, l'importation, la distribution et la commercialisation en gros et en détail de meubles et accessoires.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 218.880.000 Francs CFA divisé en 21.888 actions de 10.000 Francs CFA chacune.

- La société « TALOS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017.

Elle a pour objet le commerce de détail en ligne et au magasin de tout genre de meubles, matériel informatique, consommable, matériel audiovisuel, tous accessoires et fournitures de bureau.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 450.000 divisé en 4.500 parts sociales de 100 dinars chacune.

1.2 Participations du groupe

La société le Mobilier Contemporain « SMC » est détenue à concurrence de 99,95% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « BUREAU PLUS » est détenue à concurrence de 99,99% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est détenue à concurrence de 35,36% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « TALOS » est détenue par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs et la Société le Mobilier Contemporain « SMC », respectivement à concurrence de 66,22% et 11,55%.

Note 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**2.1 Méthode de consolidation**

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Société le Mobilier Contemporain « SMC »	99,95%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société BUREAU PLUS	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société TALOS	77,78%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société INTERIEURS COTE D'IVOIRE (*)	35,36%	Influence notable	Mise en équivalence

(*) A la clôture de l'exercice 2023, la société ne dispose pas des états financiers de cette entreprise associée.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition.

2.2 Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés, correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3 Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne, en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;

- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale, et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 *Optique de consolidation*

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux actionnaires de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce, dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité ;
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 (Etats financiers consolidés), et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

Note 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent aux actifs pour le coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Concessions	33%
- Fond de commerce	5%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Matériel de transport	20%
- Equipement de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Installations générales, Agencements et aménagements	15%

- Matériel de transport acquis par leasing 33%

- Stocks

Le groupe comptabilise son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique, le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurance et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

- Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

- Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice.

- Emprunts et dettes assimilées

Le principal des emprunts et dettes assimilées obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Note 5 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BUREAU PLUS, réunie le 10 Mai 2018, a décidé la vente de l'usine sise à la zone industrielle Béja Nord et a conféré au gérant Mr Hatem Ben SLIMANE, les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les formalités de la cession.

Le 5 décembre 2018, un contrat de vente a été signé avec la société «VAGA LABORATOIRE SA» portant sur la vente du terrain objet du titre foncier n°1961 et de l'usine qui y est construite.

Le 19 décembre 2018, un contrat de vente a été signé avec la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA portant sur la cession d'un lot de matériel industriel, d'un lot de matériel informatique et d'un lot de mobilier de bureau.

En 2019, la société BUREAU PLUS a cédé à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA une voiture de type « PARTNER ».

La cession de la totalité des immobilisations corporelles, s'est traduite par la cessation de l'activité de ladite société.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan à la date du 31 Décembre 2023, représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (SUITE)

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2023												
POSTES	Valeurs Brutes					Amortissements					Valeurs Nettes	
	31/12/2022	Acquisitions	Transferts	Cessions / Régularisations	31/12/2023	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Transferts	Cessions / Régularisations	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
LOGICIELS	256 992	-	-	-	256 992	256 481	511	-	-	256 992	-	511
CONCESSIONS	17 206	-	-	-	17 206	11 321	1 682	-	-	13 003	4 203	5 885
FOND DE COMMERCE	236 824	-	-	-	236 824	102 543	11 841	-	-	114 384	122 440	134 281
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	511 022	-	-	-	511 022	370 345	14 034	-	-	384 379	126 643	140 677
TERRAIN	4 204 851	-	-	-	4 204 851	-	-	-	-	-	4 204 851	4 204 851
CONSTRUCTIONS	1 764 377	-	-	-	1 764 377	999 236	61 308	-	-	1 060 544	703 833	765 141
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT SUR SOL D'AUTRUI	105 045	-	-	-	105 045	39 025	4 642	-	-	43 667	61 378	66 020
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT ET INSTALLATION GENERALE	3 037 675	205 880	-	-	3 243 555	2 384 668	262 305	-	-	2 646 973	596 581	653 006
MATERIEL INDUSTRIEL	331 315	55 311	63 860	-	450 486	299 901	16 762	63 860	-	380 523	69 962	31 413
INSTALLATIONS TECHNIQUES	279 019	-	-	-	279 019	279 017	-	-	-	279 017	2	2
EQUIPEMENT DE BUREAU	370 631	37 370	-	-	408 001	285 635	46 075	-	-	331 710	76 292	84 997
INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	352 958	21 644	-	-	374 602	149 166	22 897	-	-	172 063	202 539	203 792
MATERIEL DE TRANSPORT	862 354	-	368 480	(260 232)	970 602	827 153	14 981	364 278	(256 030)	950 382	20 220	35 201
OUTILLAGE INDUSTRIEL	98 951	15 868	-	-	114 819	77 338	7 544	-	-	84 882	29 937	21 613
MATERIEL INFORMATIQUE	466 843	55 569	-	-	522 412	338 315	48 785	-	-	387 100	135 312	128 528
MATERIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	1 714 431	577 442	(432 340)	-	1 859 533	1 008 339	312 271	(428 138)	-	892 472	967 061	706 092
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	32 427	265 525	-	-	297 952	-	-	-	-	-	297 952	32 427
AVANCES, FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	-	68 870	-	-	68 870	-	-	-	-	-	68 870	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 620 875	1 303 479	-	(260 232)	14 664 122	6 687 794	797 570	-	(256 030)	7 229 334	7 434 786	6 933 082
TOTAL GENERAL	14 131 897	1 303 479	-	(260 232)	15 175 144	7 058 139	811 604	-	(256 030)	7 613 713	7 561 431	7 073 759

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2023 à 363.821 DT. Le détail de ce solde se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Titres de participation, Intérieurs Côte d'Ivoire (*)	380 350	380 350
- Avance sur prise de participation "Société Intérieurs France"	305 210	-
- Prêts au personnel	42 717	99 052
- Dépôts et cautionnements	15 894	15 894
<u>Total brut</u>	<u>744 171</u>	<u>495 296</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation "Intérieurs Côte d'Ivoire"	(380 350)	(380 350)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-	(13 538)
<u>Total net</u>	<u>363 821</u>	<u>101 408</u>

(*) La SAM ne dispose pas des états financiers de cette société, au titre de l'exercice 2023.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition et a été provisionnée en totalité.

NOTE 8 - STOCKS

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2023 à 6.973.178 DT, contre 6.385.771 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Matières premières	322 683	385 557
- Emballages	7 022	10 693
- Produits intermédiaires	3 619 225	4 536 369
- Marchandises	654 015	307 933
- Stocks en transit	1 157 532	287 892
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	<u>5 760 477</u>	<u>5 528 444</u>
- Produits finis	1 221 476	932 351
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	<u>1 221 476</u>	<u>932 351</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	(8 775)	(75 024)
<u>Total net</u>	<u>6 973 178</u>	<u>6 385 771</u>

NOTE 9 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2023 un solde net de 7.667.699 DT contre 5.594.570 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Clients ordinaires	6 768 963	5 537 340
- Clients, effets à recevoir	7 188	112 419
- Clients douteux	181 487	198 476
- Clients, retenues de garantie	710	10 115
- Clients, chèques impayés	56 186	50 626
- Clients, factures à établir	1 127 628	282 119
<u>Total brut</u>	<u>8 142 162</u>	<u>6 191 095</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(474 463)	(596 525)
<u>Total net</u>	<u>7 667 699</u>	<u>5 594 570</u>

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 un montant net de 2.586.515 DT contre 2.207.395 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Fournisseurs débiteurs	359 726	314 779
- Personnel, avances et prêts	190 525	140 017
- Etat, impôts et taxes	2 042 694	1 759 409
- Charges constatées d'avance	83 859	76 403
- Produits à recevoir	171	4 962
- Débiteurs divers	5 785	3 212
- Compte d'attente	233	-
<u>Total brut</u>	<u>2 682 993</u>	<u>2 298 782</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	(96 478)	(91 387)
<u>Total net</u>	<u>2 586 515</u>	<u>2 207 395</u>

(A) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Etat, TVA déductible	920 470	787 542
- Etat, report d'IS	966 419	816 062
- Etat, redressement fiscal	155 805	155 805
	<u>2 042 694</u>	<u>1 759 409</u>
Total		

(B)

(B) La société "SAM" a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report IS en le portant de 13.519 DT à 39.114 DT, l'ajustement du report de TVA en le portant de 30.077 DT à 2.282 DT et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de 154.651 DT dont 36.231 DT de pénalités.

L'affaire a été portée devant la cour d'appel puis en cassation, qui a rendu son jugement définitif en février 2019 et a confirmé le jugement de l'appel en ramenant le montant réclamé à D : 110.346.

En juillet 2020, la société a déposé une demande en restitution du trop perçu, soit D : 43.675.

NOTE 11 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2023 un solde de 477.535 DT contre 841.387 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Banques	452 354	818 325
- Chèques à encaisser	-	4 124
- Caisse	25 181	18 236
- Régies d'avance et accreditifs	-	702
<u>Total</u>	<u>477 535</u>	<u>841 387</u>

11.1 - Banques

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- AMEN BANK (1)	14 967	530
- UNION INTERNAT. BANK	133 789	122 415
- BIAT LA MARSА (1)	4 259	321 745
- BIAT LA MARSА (3)	118 255	237 323
- BIAT COMPTE EN DEVISE	128 101	-
- ATTIJARI BANK (2)	3 333	-
- ATTIJARI BANK (3)	14 631	10 746
- BANQUE DE L'HABITAT	7 859	483
- BANQUE ZITOUNA	312	69 370
- BTS	3 026	27 259
- WIFAK BANK	443	567
- UBCI	16 495	10 984
- UBCI (2)	1 684	-
- BTK LA MARSА	3 680	1 353
- ATB	1 484	15 465
- BMCE	36	85
<u>Total</u>	<u>452 354</u>	<u>818 325</u>

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
		<u>2023</u>	<u>2022</u>
- Capital social		5 561 635	5 561 635
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		556 163	556 163
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Autres compléments d'apports		35 798	16 141
- Actions propres		-	(67 144)
- Subventions d'investissement		-	1 856
- Résultats reportés		3 813 358	2 718 085
<u>Totaux des capitaux propres avant résultat</u>		<u>12 219 994</u>	<u>11 039 776</u>
- Résultat net revenant à la société consolidante	(1)	3 788 454	3 319 927
<u>Totaux des capitaux propres avant affectation</u>	(B)	<u>16 008 448</u>	<u>14 359 703</u>
- Nombre d'actions	(2)	5 561 635	5 540 689
- Résultat par action	(1)/(2)	0,681	0,599

(A) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(B) Le tableau de mouvements des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Groupe « intérieurs »

Note 12 : Les capitaux propres (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Subventions d'investissement	Réserves pour réinvestissement exonéré	Autres compléments d'apports	Actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	5 561 635	1 453 040	556 163	6 353	800 000	11 638	(67 144)	2 072 317	1 841 520	12 235 522
Affectation approuvée par l'AGO du 27 mai 2022								1 841 520	(1 841 520)	-
Distribution de dividendes, AGO du 27 mai 2022						4 503		(1 195 752)		(1 191 249)
Amortissement des subventions				(4 497)						(4 497)
Résultat de l'exercice 2022									3 319 927	3 319 927
Solde au 31 Décembre 2022	5 561 635	1 453 040	556 163	1 856	800 000	16 141	(67 144)	2 718 085	3 319 927	14 359 703
Affectation approuvée par l'AGO du 19 mai 2023								3 319 927	(3 319 927)	-
Distribution de dividendes, AGO du 19 mai 2023								(2 224 654)		(2 224 654)
Cessions d'actions propres						19 657	67 144			86 801
Amortissement des subventions				(1 856)						(1 856)
Résultat de l'exercice 2023									3 788 454	3 788 454
Solde au 31 Décembre 2023	5 561 635	1 453 040	556 163	-	800 000	35 798	-	3 813 358	3 788 454	16 008 448

NOTE 13 – INTERETS MINORITAIRES

L'analyse de cette rubrique se présente ainsi :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " SMC "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de la société " SMC "	13	30
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " SMC " (A)	120	328
- Participation des minoritaires dans le capital de " BUREAU PLUS "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de " BUREAU PLUS "	8	8
- Part des minoritaires dans le résultat de " BUREAU PLUS " (A)	3	3
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " TALOS "	100 000	100 000
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de la société "	(75 594)	(69 983)
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " TALOS " (A) (*)	(43 038)	(5 611)
- Excédent des pertes de l'exercice, imputé à la société mère (A) (*)	18 632	-
<u>Total</u>	<u>344</u>	<u>24 975</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires Σ (A)	<u>(24 283)</u>	<u>(5 280)</u>

(*) En application des dispositions du paragraphe 24 de la norme comptable NCT35 relative aux états financiers consolidés, l'excédent des pertes revenant aux minoritaires par rapport à leur part dans les capitaux propres a été imputé à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

NOTE 14 - PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 915.397 DT, contre 972.233 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Provision pour risques et charges (A)	348 993	340 028
- Emprunts et dettes assimilées (B)	566 404	632 205
<u>Total</u>	<u>915 397</u>	<u>972 233</u>

(A) Cette provision est constituée pour couvrir entre autres, le risque lié aux contrôles fiscaux au titre de la période allant du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005 (voir note 10) et la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

(B) Le tableau des emprunts et dettes assimilées est présenté ci après :

Groupe « intérieurs »

Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élevaient au 31 décembre 2023 à D : 566.404. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts et dettes assimilées se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2022		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2023	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
ATTIJARI BANK	2 590 000	Trimestriellement (2017-2024)	184 590	460 571	-	(184 590)	(423 964)	-	221 197
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
HANNIBAL LEASE	62 340	Mensuellement (2018-2023)	-	3 165	-	-	(3 165)	-	-
HANNIBAL LEASE	63 860	Mensuellement (2018-2023)	-	3 331	-	-	(3 331)	-	-
HANNIBAL LEASE	44 620	Mensuellement (2018-2023)	-	746	-	-	(746)	-	-
HANNIBAL LEASE	77 154	Mensuellement (2018-2023)	-	9 432	-	-	(9 432)	-	-
HANNIBAL LEASE	40 623	Mensuellement (2018-2023)	-	6 813	-	-	(6 813)	-	-
ATTIJARI LEASING	166 356	Mensuellement (2018-2023)	-	27 595	-	-	(27 595)	-	-
ATTIJARI LEASING	75 182	Mensuellement (2019-2023)	-	14 820	-	-	(14 820)	-	-
HANNIBAL LEASE	54 226	Mensuellement (2019-2024)	5 581	10 319	-	(5 581)	(10 319)	-	5 581
HANNIBAL LEASE	107 215	Mensuellement (2019-2024)	16 639	20 084	-	(16 639)	(20 084)	-	16 639
HANNIBAL LEASE	65 445	Mensuellement (2019-2024)	11 249	12 148	-	(11 249)	(12 148)	-	11 249
HANNIBAL LEASE	72 201	Mensuellement (2019-2023)	-	14 758	-	-	(14 758)	-	-
HANNIBAL LEASE	59 052	Mensuellement (2019-2024)	-	11 702	-	-	(11 702)	-	-
HANNIBAL LEASE	44 153	Mensuellement (2020-2025)	8 622	8 241	-	(8 622)	(8 241)	-	8 622
HANNIBAL LEASE	167 343	Mensuellement (2021-2026)	85 344	27 156	-	(30 201)	(27 156)	55 143	30 201
HANNIBAL LEASE	62 903	Mensuellement (2021-2026)	30 292	9 647	-	(10 724)	(9 647)	19 568	10 724
HANNIBAL LEASE	80 792	Mensuellement (2021-2026)	42 650	11 655	-	(13 285)	(11 655)	29 365	13 285
HANNIBAL LEASE	44 491	Mensuellement (2021-2026)	22 537	6 537	-	(7 500)	(6 537)	15 037	7 500
HANNIBAL LEASE	93 620	Mensuellement (2022-2027)	52 984	13 084	-	(14 909)	(13 084)	38 075	14 909
AL BARAKA BANK	97 643	Mensuellement (2022-2027)	56 986	14 161	-	(15 402)	(14 161)	41 584	15 402
AL BARAKA BANK	96 948	Mensuellement (2022-2027)	62 672	12 792	-	(14 277)	(12 792)	48 395	14 277
AL BARAKA	69 704	Mensuellement (2022-2026)	52 059	14 776	-	(16 524)	(14 776)	35 535	16 524
AL BARAKA BANK	68 867	Mensuellement (2023-2026)	-	-	68 867	(11 752)	(42 738)	14 377	11 752
AL BARAKA BANK	130 172	Mensuellement (2023-2028)	-	-	130 172	(18 656)	(35 488)	76 028	18 656
UBCI	222 427	Mensuellement (2023-2028)	-	-	222 427	(31 537)	(57 570)	133 320	31 537
AL BARAKA BANK	102 386	Mensuellement (2023-2026)	-	-	102 386	(26 426)	(26 179)	49 781	26 426
AL BARAKA BANK	53 590	Mensuellement (2023-2025)	-	-	53 590	(9 138)	(34 256)	10 196	9 138
Total			632 205	713 533	577 442	(447 012)	(873 157)	566 404	483 619

NOTE 15 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

La rubrique fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 Décembre 2023 à 5.553.061 DT, contre 3.884.869 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Fournisseurs d'exploitation	936 925	1 038 813
- Fournisseurs étrangers	1 746 135	838 745
- Fournisseurs, effets à payer	2 767 428	1 875 202
- Fournisseurs, factures non parvenues	62 333	122 125
- Fournisseurs d'immobilisations	1 072	1 539
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	39 168	8 445
<u>Total</u>	<u>5 553 061</u>	<u>3 884 869</u>

NOTE 16 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 un montant de 2.514.897 DT contre 1.881.818 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Clients, avances et acomptes	771 809	568 365
- Personnel, rémunérations dues	-	50
- Crédoiteurs divers	19 659	47 507
- Etat, impôt sur les sociétés à payer	136 649	-
- Etat, divers impôts et taxes	355 865	404 054
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer	145 377	136 032
- CNSS	258 765	271 047
- Charges à payer	280 284	194 514
- Produits constatés d'avance	544 809	246 702
- Compte d'attente	1 680	13 547
<u>Total</u>	<u>2 514 897</u>	<u>1 881 818</u>

NOTE 17 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 un montant de 638.032 DT contre 1.092.005 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts	(voir note 14)	221 197	460 571
- Échéances à moins d'un an sur dettes envers les sociétés de leasing	(voir note 14)	262 422	252 962
- Intérêts courus		4 914	5 652
- Banques		149 499	372 820
<u>Total</u>		<u>638 032</u>	<u>1 092 005</u>

NOTE 18 – REVENUS

Les revenus s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 28.694.761 DT contre 28.517.660 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Ventes locales	23 085 867	23 096 430
- Ventes en suspension de taxes sur chiffre d'affaires	4 113 716	3 386 720
- Ventes à l'exportation	1 437 080	1 730 572
- Prestations de services	58 098	303 938
<u>Total</u>	<u>28 694 761</u>	<u>28 517 660</u>

NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 16.413.560 DT contre 17.072.218 à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Produits chimique	74 675	69 787
- Verrerie et Marbrerie	213 758	270 097
- Quincaillerie	800 171	781 007
- Tissu, Mousse et Cuir	462 276	520 094
- Bois et dérivée	3 649 159	3 561 618
- Produits semi-finis	1 443 915	1 830 057
- Accessoires bureaux	347 365	462 418
- Accessoires chaises	3 159 678	4 050 472
- Autres achats de marchandises	4 083 094	2 793 087
- Frais d'approche	1 588 743	3 087 709
- Emballages	125 332	138 831
- Sous-traitance	251 871	301 189
- Fournitures de bureau	31 751	59 184
- Carburant	240 912	246 136
- Électricité	120 840	117 487
- Autres achats d'approvisionnements	52 053	107 815
- Variation des stocks de matières premières	(232 033)	(1 324 770)
<u>Total</u>	<u>16 413 560</u>	<u>17 072 218</u>

NOTE 20 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 4.131.364 DT, contre 3.962.540 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Salaires et compléments de salaires	3 493 806	3 360 270
- Charges connexes aux salaires	637 558	602 270
<u>Total</u>	<u>4 131 364</u>	<u>3 962 540</u>

NOTE 21 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	811 604	635 651
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	8 775	75 024
- Dotation aux provisions pour créances douteuses	249 084	415 901
- Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	5 091	-
- Dotation aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-	2 885
- Dotation aux provisions pour risques et charges	54 965	35 500
- Reprise sur provision pour dépréciation de stocks	(75 024)	(8 138)
- Reprise sur provision pour créances douteuses	(371 146)	(366 657)
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	-	(9 642)
- Reprise sur provision pour dépréciation des prêts au personnel	(13 538)	-
- Reprise sur provision pour risques et charges	(46 000)	(13 500)
<u>Total</u>	<u>623 811</u>	<u>767 024</u>

NOTE 22 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 3.173.412 DT, contre 2.667.804 DT en 2022. Le détail se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Locations	337 775	324 641
- Entretien et réparation	276 683	206 058
- Primes d'assurances	191 458	173 071
- Sous-traitance générale	34 634	-
- Personnel extérieur à l'entreprise	849 086	708 838
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	375 196	214 354
- Transports	34 694	61 242
- Voyages et déplacements	248 765	234 665
- Réceptions	36 189	26 652
- Publicité, Publication et Relations publiques	322 445	296 386
- Frais postaux et frais de télécommunication	69 320	53 901
- Services bancaires et assimilés	85 852	82 712
- Jetons de présence	28 000	18 000
- Impôts et taxes	240 406	235 010
- Autres	42 909	32 274
<u>Total</u>	<u>3 173 412</u>	<u>2 667 804</u>

NOTE 23 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 212.922 DT, contre 352.815 DT en 2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Intérêts sur crédits bancaires	67 235	83 600
- Intérêts sur crédits à court terme	237	49 007
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	90 701	75 685
- Intérêts créditeurs	(6 358)	(7 794)
- Pénalités	22 819	55 892
- Pertes de change	54 636	98 919
- Gains de change	(21 616)	(23 454)
- Autres	5 268	20 960
<u>Total</u>	<u>212 922</u>	<u>352 815</u>

NOTE 24 – PRODUITS DE PLACEMENTS

La rubrique « Produits de placements » s'élève au 31 Décembre 2023 à 57.749 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Revenus des placements monétaires	57 749	3 493
<u>Total</u>	<u>57 749</u>	<u>3 493</u>

NOTE 25 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

La rubrique « autres gains ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2023 à 120.079 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	92 648	122 880
- Apurement comptes créditeurs	27 431	12 862
- Autres	-	260
<u>Total</u>	<u>120 079</u>	<u>136 002</u>

NOTE 26 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

La rubrique « autres pertes ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2023 à 40.880 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	2 619
- Pertes sur créances irrécouvrables	34 751	55 904
- Apurement comptes débiteurs	5 974	6 031
- Moins-value sur cession des titres SICAV	155	-
<u>Total</u>	<u>40 880</u>	<u>64 554</u>

NOTE 27 – DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	-	225
- Investissements en immobilisations corporelles (*)	726 037	565 235
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	1 539	21 833
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(1 072)	(1 539)
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en début de période	8 445	7 804
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en fin de période	(39 168)	(8 445)
<u>Total</u>	<u>695 781</u>	<u>585 113</u>

(*) Compte non tenu des additions en immobilisations à statut juridique particulier.

NOTE 28 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	4 202	2 619
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	92 648	122 880
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	(2 619)
	<u>96 850</u>	<u>122 880</u>

NOTE 29 – DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
- Dividendes décidés au cours de l'exercice	(2 224 654)	(1 191 249)
- Part des minoritaires dans les dividendes distribués par les filiales	(348)	(155)
	<u>(2 225 002)</u>	<u>(1 191 404)</u>

NOTE 30 – LES PARTIES LIEES

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 1.493.082 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 2.465.819.

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 11.141.705 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 4.667.119.

Répartition des charges communes

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 804.829.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 515.328.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs une quote-part des charges communes pour un montant de D : 387.020.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 145.881.

• Le compte courant associé "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 13.239.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 767.003.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 159.623 Euro soit D : 533.274.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 468.459.

SOCIETE TALOSOpérations commerciales

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 148.423 TTC.

Le compte client "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 431.001.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 67.710 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 17.620.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 11.840 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" chez la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.834.

Répartition des charges communes

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a fait supporter la société "TALOS", une quote-part des charges communes pour un montant de D : 9.631.

Le compte courant associé "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 33.306.

Location

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté au titre de l'exercice, s'est élevé à D : 18.528.

Avances en comptes courants

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à deux reprises.

Les intérêts décomptés à ce titre en 2023, ont été de D : 48.000.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000 par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

Le remboursement effectué en 2023 s'élève à D : 50 000.

L'encours du prêt s'élève au 31 décembre 2023 à D : 170 000, et les produits financiers y afférents, constatés au titre de l'exercice, ont été de D : 17.534.

Rémunérations des dirigeants sociaux

- Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle. Le Conseil d'Administration réuni le 2 Mai 2024 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2023, pour un montant brut de D : 115.000. La charge relative à cette prime a été comptabilisée en 2023 et restant non encore servie jusqu'à la fin de l'exercice, elle figure encore en charges à payer parmi les autres passifs courants.
- Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000. Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 106.765. Aussi, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs « SAM » a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents. Par ailleurs, Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE assure la fonction de gérant de la filiale « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN », qui lui sert à ce titre une rémunération mensuelle nette de D : 3.000. Le montant brut des rémunérations servies s'élève à D : 52.078.
- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 Mai 2023 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur. Le montant brut des rémunérations servies en 2023 à Mr Riadh KEKLI jusqu'à la date de sa démission en Septembre 2023, et constaté en charges, s'est élevé à D : 141.308 dont D : 24.095 de charges sociales. Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Groupe « intérieurs »

Note 31 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	Néant						
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	1 700 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang)
	950 000	ATTIJARI BANK					
	2 590 000	ATTIJARI BANK					
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	5 240 000						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus							
d) Créances à l'exportation mobilisés							
e) Abandon de créances							
Total							
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire	130 428	BIAT					
Engagement par signature Caution	844 250	BIAT					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						
Total	974 678						

Le groupe "intérieurs" ne dispose pas de dettes garanties par des sûretés.

NOTE 32 – ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

<u>Rubrique</u>	Paie ments minimaux HT au 31/12/2023	Valeu actualisée des paie ments minimaux HT au 31/12/2023
Moins d'un an	335 857	262 422
Plus d'un an et moins de 5 ans	642 123	566 404
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	977 980	828 826
Moins les montants représentant des charges financières	(149 154)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		828 826

NOTE 33 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Ces états financiers consolidés sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 2 Mai 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « intérieurs », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 25.630.179, un résultat consolidé bénéficiaire de D : 3.788.454 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 328.036.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphes d'observations

1- Nous attirons l'attention sur la note 5 des états financiers consolidés « Continuité d'exploitation », qui indique que la société « BUREAU PLUS » a cédé, depuis décembre 2018, la totalité de ses immobilisations corporelles. Cette situation s'est traduite par la cessation de l'activité de ladite société depuis 2019.

2- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés pour la période allant du 1er Janvier jusqu'au 31 Décembre 2016 et au titre des acomptes provisionnels pour l'année 2017.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2020 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts pour un montant de D : 328.016 dont D : 118.684 de pénalités et D : 92.332 d'acomptes provisionnels.

En application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé, en Janvier 2021, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale préliminaire et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations. Néanmoins, l'administration fiscale n'a pas retenue les observations et argumentations présentées par la société.

En avril 2021, la société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale et a adressé une demande à la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale et ce, en application de l'article 122 du code des droits et procédures fiscaux.

L'estimation du risque associé à cette situation dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés. Toutefois, la société a constitué des provisions permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

3- Les états financiers de la société « TALOS » font apparaître des fonds propres négatifs. En application des dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée dans les deux mois de la constatation des pertes à l'effet de prendre l'une des mesures prévues à cet égard.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clé d'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale du groupe.

Tunis, le 3 mai 2024

FINOR

Karim DEROUICHE